

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS est donné par la soussignée, *greffière* de la Ville, que lors de la séance ordinaire du 8 juin 2021, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté les règlements suivants:

Règlement numéro 873-21

« Règlement modifiant le règlement 861-20 décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville »

Règlement numéro 1008-00-31

« Règlement modifiant le règlement numéro 1008-00 tel qu'amendé concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique »

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la municipalité ou en prenant rendez-vous avec le Service du greffe.

Donné à Sainte-Catherine, ce 11 juin 2021



Me Pascalie Tanguay, directrice
Services juridiques et greffe